

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 19 juillet 2016

PRÉSENTS :

Gilles RUAT, Annie CARLET, Yves ATTARD, Andrée LIONNET, André RICHARD, Serge COHADE, David VIALLET, Christian BOURDIER, Pascal MARTIN, Martine ROBERT .

Christian ROYER a donné pouvoir à David VIALLET

ABSENTS : Daniel VAUZELLE (Excusé), Chantal LIOTARD, Claire VIGOUROUX

Secrétaire de séance : Serge COHADE

Point N° 1 : Approbation du dernier compte-rendu

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Point N° 2 : Transfert de compétences

•Maintenance et Entretien Eclairage Public (MEEP)

La commune a transféré la compétence générale « Eclairage Public » par délibération du 28 mars 2012 ce qui lui permet notamment d'avoir une aide de 45% sur les travaux d'investissement sur l'éclairage public (exemple pour le camping, mais aussi pour tous travaux d'extension du réseau...) mais la commune a gardé la compétence « *Maintenance et Entretien de l'Eclairage Public* (MEEP) ». Ces prestations sont assurées par l'entreprise EGEV de Brives-Charensac. Monsieur Le Maire propose de transférer cette compétence MEEP au Syndicat Départemental d'Energies car nous aurons une aide par ce même syndicat de 25% du coût TTC de la prestation de maintenance et d'entretien et c'est toujours l'EGEV qui assurera cette prestation.

En plus de cette prestation, la commune pourra suivre son réseau sur le système SIG (Suivi Informatique Géographique telles les déclarations de pannes par exemple).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

•Modification des statuts communauté de communes du Langeadois

La communauté de communes du Langeadois a adopté une délibération faisant passer en compétence facultative et non plus en compétence optionnelle la compétence suivante : «*Assainissement des communes pour la réalisation des schémas et diagnostics préalables à tous travaux d'investissement sur l'assainissement et pour le contrôle de l'assainissement non collectif*», les communes de la communauté doivent adopter la même délibération pour que cette modification des statuts soit effective.

Cette délibération modifiant les statuts de la CCL est adoptée à l'unanimité.

Point N° 3 : Travaux

Point 3-1 :

Après avoir présenté les travaux d'éclairage public prévus dans le cadre de la rénovation du camping, Monsieur Le Maire demande la validation de ces travaux et du devis proposé par le syndicat départemental d'énergies.

Montant total des travaux : 27 396.93 € HT pris en charge à hauteur de 45% par le syndicat, la somme restant à la charge de la commune s'élève à 15 068.31 €.

Le projet et le devis correspondant à ces travaux sont adoptés à l'unanimité.

Point N° 3- 2 : 2 avenants au marché de travaux Maison de Vie Communale

Entreprise Vigouroux : montant du marché : 23 895.56 € HT auquel s'ajoute l'avenant pour la réfection des génoises : 2 247.11 € HT soit un écart de 9.40 %. Le nouveau marché s'élève donc à : 26 142.67 € HT soit 31 371.20 TTC.

Entreprise PARRIN-Lot N° 3 : Charpente bois montant du marché 45 745.54 € HT. Avenant pour la pose d'un bardage bois à claire voie en douglas autoclave marron : 3 157.00 € HT soit 3 788.40 € TTC soit un écart de 6.9%. Le nouveau marché s'élève à 48 902.54 € HT soit 58 683.05 € TTC.

Ces avenants aux marchés de travaux sont adoptés à l'unanimité.

Point N° 3-3 : Pour faire suite à la validation du **projet de rénovation du camping** dans sa phase APD (Avant Projet Définitif) le Conseil Municipal valide à l'unanimité le DCE (Document Consultation des

Entreprises) présenté par la maîtrise d'œuvre concernant la construction d'un bâtiment qui abritera les sanitaires, un local d'accueil et de convivialité ainsi qu'un abri et une aire de lavage pour les vélos, les motos....Montant du projet : 183 590.99€ HT soit 220 309.19€ TTC.

Surface totale du bâtiment environ 150m2

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le DCE et autorise Monsieur Le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises concernant cette tranche 1 des travaux de rénovation du camping.

Point N° 3-4 : validation de la décision de la Commission d'Appel d'offres : Acquisition de chalets

La commission a jugé les nouvelles offres des trois entreprises retenues avant la phase de négociation, c'est l'entreprise « Chalets Fabre » qui a été retenue car jugée à la fois la mieux-disante et la moins-disante. Le Conseil Municipal valide la proposition de la commission et autorise Monsieur Le Maire à signer le marché avec cette entreprise.

Point N° 3-5 : L'entreprise POBRUN de Brioude a été retenue pour la fourniture de matériels d'informatisation de la bibliothèque car son devis est le moins élevé. Ce devis sera joint à la demande de subvention de 40% pour l'équipement de la bibliothèque en cours auprès du CD43.

Point N°4 : Suppression et création de poste

Le Conseil Municipal décide de supprimer le poste de rédacteur et d'ouvrir un poste d'adjoint administratif à compter du 1^{er} Juillet 2016.

Point N°5 : Vente de terrain à Laniac

Un jeune couple de la commune a fait part de son souhait d'acquérir du terrain de la commune à Laniac afin d'y construire sa maison, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à prendre toute disposition pour mener à bien cette vente au prix de 4 €/m², les frais d'actes et de géomètre seront à la charge des demandeurs.

Point N°6 : Frais de gardiennage des églises de la commune.

Monsieur Le Maire propose de prendre une délibération pour verser une indemnité de gardiennage aux deux personnes de la Commune qui s'occupent des églises, soit un plafond de 474.22 € pour l'église de Siaugues-St- Romain et 237 € pour l'église de Ste Marie des Chazes.

Proposition adoptée à l'unanimité

Point N°7 : Décisions modificatives pour les budgets eau et assainissement

Adoptées suite à la demande de la Trésorerie de régularisation de postes budgétaires.

Point N°8 : Renouvellement de la convention d'assistance Technique Eau et Assainissement avec le CD43 (SATEA)

Monsieur Le Maire rappelle que les services du Conseil Départemental nous assistent pour le contrôle du bon fonctionnement de nos stations d'assainissement : Laniac, Silcuzin, Griniac, Bussac, Boissières, Vergonzac, Farges, Montplot.

Le coût de ce service est de 1101,73 € pour 2015 et de 1109.92 € pour 2016 soit 16 visites de diagnostic de fonctionnement, 6 avec réalisation de tests et 10 avec réalisation d'analyses soit 24 rapports annuels transmis, la convention prévoit aussi une assistance technique pour les études.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. Le Maire à signer la convention avec les services du département.

Point N° 9 : Panneaux de promotion de la lentille verte

Proposition faite à la commune d'acquérir des panneaux de promotion pour la lentille. Vente au prix de 200 € le panneau et de 300 € les deux, panneaux qui pourraient être posés aux entrées du bourg sur la D590.

Vote : 7 Contre, 3 Abstentions, 1 Pour.

Séance levée à 0h30.